Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260403-DECM26_23_01_15-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	15
Date de convocation :	30 mars 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle - VETIL Christophe - FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Mélinda COLLET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.03.04-15 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :
Rapporteur : Yannick LE BORGNE, Maire

Seuls, le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux délégués bénéficient d'indemnités de fonction. Le Maire propose, suivant l'article L.2123-18-1 du Code général des Collectivités territoriales, de rembourser aux simples conseillers municipaux, les dépenses de transport et de restauration effectuées dans l'accomplissement des missions, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De rembourser sur la base du barème des services fiscaux les dépenses de transport sur présentation d'un état de frais indiquant le motif de déplacement, le jour, le véhicule utilisé avec mention de la puissance et du kilométrage effectué.
- De rembourser les dépenses de restauration sur présentation de la facture liée au repas

La secrétaire de séance,

M. COLLET

Le Maire,

Y. LE BORGNE